

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022-85**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 10

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le cinq décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : BOISSET Vincent à LATIL Jessica

**Secrétaire de séance** : SEGOND Eric

**Objet** : ACTIVITES DE PLEINE NATURE - POSITIONNEMENT STRATEGIQUE SUR L'ESCALADE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Pays des Ecrins et plus spécifiquement la vallée de Freissinières sont reconnus comme un territoire-phare pour la pratique de l'escalade dans le Nord du département des Hautes-Alpes.

Cette activité s'est développée depuis des décennies de manière inorganisée.

La Commune de Freissinières a entrepris en 2021 le déséquipement de 4 sites pour des raisons patrimoniales, environnementales et / ou sécuritaires : « les dalles magiques », « le gouffre du Gourfouran », « les essais du camping » et « la grotte des Vaudois ». La Commune avait déjà travaillé sur la signalétique routière des

cascades de glace dans la vallée. Les principaux sites d'escalade avaient été identifiés sur la carte touristique de 2016.

Dans le cadre de la révision du PDESI par le Département des Hautes-Alpes, l'activité escalade a été identifiée comme une activité phare de Freissinières, une activité 4 saisons (escalade et cascade de glace).

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de se positionner sur le développement et l'organisation de ces pratiques.

Il est proposé de :

- Etablir un inventaire des sites et des voies existant sur la commune ; de les analyser notamment en fonction de l'état, des risques, des enjeux environnementaux et sécuritaires
- Etablir un plan d'actions sur le déséquipement, sur la densification et la création de nouveaux équipements en fonction de l'inventaire et des intérêts de développement
- Elaborer un plan d'actions sur les stationnements, les accès, les équipements de confort et de propreté de certains secteurs
- Mettre en valeur un site de blocs en fond de vallée
- Travailler à la valorisation estivale de la structure artificielle dite de la Tour de glace

L'ensemble de ces démarches se feront en collaboration avec les structures associatives du territoire, les différents services de l'Etat compétents (DDT, OFB...), les partenaires publics identifiés comme Natura 2000, le Parc National des Ecrins... et le Département des Hautes-Alpes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve** l'exposé du Maire.

**Valide** le positionnement stratégique de la Commune sur l'activité escalade

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

**Pour Extrait Conforme**  
**Le Maire**  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

  
  
Pour le Maire et par délégation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.